

temps de sa première femme. De retour, le soir, il dit qu'il est allé à St. Pie, qu'il a rencontré des anciens amis: qu'il s'est bien amusé, et a mangé "un demi minot de crackers." Pourquoi ce mensonge? Pourquoi cacher le fait qu'il était allé à St. Césaire et à St. Hyacinthe acheter du poison?

En cherchant à vous expliquer, messieurs, l'usage que l'accusé avait pu faire de ses poisons, l'un des avocats de la défense a admis que le chien du témoin Hyacinthe Ducloux avait été empoisonné. J'ai compris que la défense admettait que c'était l'accusé qui avait empoisonné ce chien (le M. Fontaine prétend qu'il a admis le fait de l'empoisonnement du chien, mais n'a pas dit que ce chien avait été empoisonné par le prisonnier). Soit: la défense n'admet pas que c'est R. qui a empoisonné le chien de Ducloux mais elle admet le fait de l'empoisonnement. Si ce chien a été empoisonné, comme on ne peut en douter, il l'a été par la strychnine puisque les symptômes par lesquels on jugea de l'empoisonnement sont ceux de la strychnine. Or où ce chien a-t-il pris cette strychnine? Vous vous rappelez qu'il est entré dans la chambre du défunt comme celui-ci venait de mourir, à neuf heures s. m. avec son maître Hyacinthe Ducloux: que ce chien a rôlé dans la chambre et qu'il a été mis à la porte par Ducloux, et que deux heures environ après cela ce chien était mort. Ou donc a-t-il trouvé la strychnine qui lui a donné la mort? Est-ce dans les armoires? Est-ce dans les fleurs que la maison dans la neige ou le chemin? Non, messieurs, ce ne peut être que sur le plancher dans la chambre du défunt ou dans le vase sous le lit dans lequel Boulet avait craché après avoir pris sa médecine. Or cette strychnine qui a empoisonné le chien d'où venait-elle? N'était-elle pas la même que celle qui a donné la mort à Boulet: et la même qui a échappé ce poison sur le plancher ou qui l'a déposé dans la bouche du malade qui l'aurait craché, n'est-elle pas la même que celle qui a empoisonné Boulet?

Un fait, messieurs, qui a dû vous frapper est le fait que l'accusé a montré une sollicitude, extraordinaire pour la santé du défunt. Il s'était constitué son médecin: comme il l'a déclaré lui-même au témoin Vadenais. Mais que fait-il? Il invente une fausseté: il va dire au médecin Guerlin que Ruel a la maladie venéreuse "qu'il pourrait." Le médecin veut aller le voir. Ruel s'y oppose sous prétexte que la famille s'oppose à cette dépense. Il ne s'informe pas du prix. Ce prix était d'une piastre. Il répond au médecin qui insiste pour l'voir "que Boulet est toujours pour mourir, qu'il veut avant de le laisser tranquille." C'est au milieu de Janvier qu'il tenait ce langage. Ruel, comme l'atteste Aurélie Boulet, disait à tous ceux qui voulaient l'entendre que Boulet avait le mal anglais.

Or Boulet a-t-il jamais eu les maux vénériens? Est-il pourri comme l'accusé l'a dit au Dr. Guerlin en décembre et au Dr. Thériault et à Marc Bernard la veille de la mort? L'autopsie a constaté qu'il n'y avait rien de tel. Aucune trace quelconque de maux vénériens. Les parties génitales parfaitement saines, deux petites cicatrices guéries de deux lignes de largeur sur trois de long, sans induration au scrotum. Le pénis net et de couleur naturelle. Bien plus, Messieurs, nous avons le fait que deux des soeurs du défunt, Onésime Boulet et Mde Ducloux, étaient allées voir leur frère une dizaine de jours avant sa mort, et le trouvant bien souffrant, voulurent s'assurer s'il avait bien le mal dont on le disait affecté. Elles levèrent les couvertures du lit et constatèrent que leur frère n'avait aucun mal. C'est donc pour une maladie qu'il n'a jamais eue que l'accusé faisait traîner Boulet. Et quel traitement? On lui frota pendant plusieurs semaines le bas ventre avec de l'onguent mercurel, il avait demandé du mercure pur au Dr. Crevier et il en avait eu un drachme au commencement de Janvier alors qu'il ne pouvait plus avoir d'arsenic du Dr. Guerlin ni de Dr. Crevier. A peu près à la même époque, il avait eu de Dr. Guerlin deux prises de calomel, rhubarbe et jalap, un vomitif et une médecine de sel. Le surleude-

main, il va de nouveau chez le même docteur et prétend que le malade n'est pas assez purgé. Il demande un vomitif plus fort. Il reçoit encore un vomitif plus fort que le premier: 3 prises de calomel, rhubarbe et jalap et une médecine de sel. Dans le même moule le Dr. Crevier nous dit qu'il a donné des remèdes en différents temps à Ruel; Enfin Aurélie Boulet nous dit que Ruel faisait prendre des remèdes tous les matins et tous les soirs à son père. Onésime Messier nous dit que Ruel faisait prendre très souvent des médecines au défunt. Or quel était l'effet de tous ces médicaments donnés pour une maladie que Boulet n'avait pas? Ce malheureux s'affaiblissait de jour en jour. Les voisins s'apercevaient que cet homme descendait vers la tombe. Ses parents, la femme Favreau, Grégoire Doré père et fils, sont venus voir le malade une dizaine de jours avant sa mort. Ils lui ont dit que c'était les remèdes qui le rendaient malade. Ils lui ont fortement recommandé de ne plus en prendre. En effet dans les derniers temps de sa vie, il ne voulait plus en prendre "Ce sont leurs remèdes," disait-il au témoin Saurette "qui me font mourir."

L'accusé néanmoins persistait à l'accabler de remèdes. En même temps il lui frottait le corps, le bas ventre, avec une préparation mercurielle, de l'onguent gris, du soufre et de la poudre, comme nous l'atteste Aurélie Boulet. Pour vaincre la répugnance et la volonté de Boulet, qui fait l'accusé? Trois jours avant sa mort, il fait prendre au témoin Alexis Ducloux, en présence du malade, une potion en lui disant: "on dit que je fais mourir ton oncle, eh bien! prends cette médecine: si elle te rend malade, je le paierai un mois de ton temps, et ajoute-t-il: je vais en prendre moi-même." Alexis Ducloux prend cette potion, et il nous dit qu'il a été sérieusement malade pendant la nuit et le lendemain. L'accusé, lui n'en prit pas. L'accusé dit en une autre occasion au témoin Vadenais, "les remèdes que je donne à Boulet ne sont pas dangereux: goûtez-y." Il insiste et Vadenais, touche au remède avec le bout de son doigt et s'applique légèrement le doigt sur le bout de la langue. Cette drogue était brûlante, et le témoin a été surpris de l'effet qu'il a produit.

Si l'accusé eût eu sincèrement à cœur la guérison de Boulet lui aurait-il, messieurs, administré lui-même tant de remèdes? Au lieu de murmurer contre la défense des parents, n'aurait-il pas cessé un traitement qui évidemment était mauvais? N'aurait-il pas amené un médecin auprès de lui, au moins une fois dans le cours de la maladie? On prétend que Boulet ne voulait pas faire cette dépense. Mais peut-on croire que l'accusé n'avait pas assez d'empire sur lui pour surmonter cet obstacle? A-t-il jamais fait aucun effort auprès de Boulet pour l'engager à voir le médecin? Non, tout ce que la preuve constate c'est que la veille de sa mort, la femme de Boulet l'envoie chez le Dr. Thériault. Celui-ci est malade, et l'accusé lui demande de venir voir Boulet qui dit-il est pourri et ne peut vivre. Voyez sa prudence en cette occasion. Ne lui envoyez pas de remèdes forts, car on pourrait dire que j'ai mal agi: il est si faible. Qu'importe à l'accusé que les remèdes fussent forts ou faibles? Avec soixante grains de strychnine par lui cachés dans la route de St. Hyacinthe à St. Césaire, et qu'il avait alors en sa possession, n'était-il pas certain qu'il tenait dans sa main l'existence de sa victime? Puisque ce médecin ne pouvait pas aller voir le malade que n'allait-il chercher un autre? Le Dr. Guerlin nous a dit qu'il n'exigeait qu'un dollar pour une visite à l'Ange Gardien.

L'accusé avait pris le défunt sous ses soins. A-t-il agi comme un ami, ou comme un traître et un hypocrite? Il me semble que la trahison et la perversité sont évidentes; que sa conduite envers le malade révèle la ruse, l'astuce, l'hypocrisie de l'empoisonneur. Voyez le matin même de la mort de Boulet combien est singulière la conduite de l'accusé. Il lui donne la potion vers 7 h. a. m. Depuis quatre semaines qu'il administre matin et soir des médicaments au malade, c'est la première fois qu'il appelle Onésime Messier ou aucune autre personne pour lui aider. Il lui fait verser

la potion dans la enlèvre. Presqu'instinctivement après il sort de la maison et va chez son ami Dionne. Il revient au bout d'une heure, et demande au malade comment il est. Ce lui-ci lui dit qu'il n'est pas bien et lui serre la main en signe d'adieu. L'accusé part pour le bois et ne revient qu'après la mort de Boulet. Mais sa conduite après la mort est bien plus étrange encore.

Il a aperçu que le soupçon d'empoisonnement prendrait naissance et grossirait. Comment pouvait-il en être autrement? Il tremble. Il a du poison en sa possession. Si on le trouve que va-t-on dire? Il part en toute hâte dans l'après midi et se rend chez le Dr. Gubelin. Il est absent. Il s'attarde à l'écart dans une chambre séparée, la gardienne du bureau, la veuve Dansereau. "J'arlons bas, dit-il, de peur que le jeune homme qui est avec moi n'entende. Prenez ces fioles, remettez-les au Dr. et dites que je les ai payées mais qu'il peut les garder, il se trame quelque chose. J'ai fait prendre à Boulet ce matin une prise comme j'en prends moi-même souvent. A moi elles font du bien et lui est mort. Mais j'ira bien qui rira le dernier. Dites-lui de ne pas parler à personne." Il remet quatre fioles de poison secrètement. Il recommande le secret.

Le lendemain de ce voyage et du décès de Boulet, il dit, dans la maison même de celui-ci, à trois témoins, la femme Saurette, Chloé et Favreau, qu'il n'a jamais eu de poison: qu'on le soupçonne à tort: qu'il a essayé d'en avoir: qu'il a offert jusqu'à \$2 pour en avoir: mais qu'il n'en a pas eu: qu'il gagerait \$5 que personne ne pourra en avoir: que les médecines sont sous serment quand à la vente du poison, etc. Il dit à la femme Saurette dans l'avant midi, "qu'il ne sait pas de quelle certaine prise qu'il avait aurait pu faire," mais qu'il ne l'avait pas donnée au défunt. Puis dans l'après midi il dit: "que peut être cette prise a pu causer la mort; ou des paroles analogues. Voyez-vous, messieurs, dans ces mensonges et insinuations, le fait d'un homme franc et indépendant ou celui d'un criminel qui tremble devant son crime et qui a recouru aux subterfuges pour en imposer et se cacher?"

Rappelez-vous maintenant, messieurs, le témoignage important d'un cousin de l'accusé, de son nom Alfred Ruel. J'ai voulu réserver pour la fin ce témoignage afin que consolidant l'enchaînement des faits, vous puissiez donner à ce témoignage le poids qu'il mérite. En Novembre dernier, Alfred Ruel travaillant sur la terre de Boulet avec celui-ci et l'accusé, a une conversation avec ce dernier touchant Boulet.

L'accusé commença par lui dire: "Est-tu secret? C'est-à-dire est-tu discret: veux-tu garder un secret? et alors il dit au témoin: "Si tu voulais nous ferions un rituel de Boulet." Ses parents ne valent pas: ils ne s'occupent pas de lui; et nous nous promènerons avec les chevaux et les voitures. Le témoin rapporte que Ruel lui a parlé de cette manière très souvent dans l'après midi. Revenant à la fin et passant près d'une espèce de ravin, Ruel dit que c'est une bonne place pour placer un fusil à tuer Boulet: ou qu'un homme résolu pourrait le tuer comme en chassant et est comme par accident. Il ajoute que le frère de l'Ange Gardien lui a dit qu'il n'y aurait pas de mal à tuer Boulet quand il n'aurait fait ses dévotions. Enfin qu'il donnerait bien \$5 à celui qui le tuerait. Il a dit de plus au témoin que s'il ne craignait pas que le monde dirait que c'était pour se mettre à la femme de Boulet, il y a longtemps que ce serait de ce dernier ne lui ferait plus de mal. Le témoin dit qu'il ne sait pas si le prisonnier plaisantait ou tenait ce langage ou s'il ne plaisantait pas, que lui il a pris la chose pour une plaisanterie.

Messieurs quand vous rattachez ces paroles à tout les faits de la cause, pourriez-vous croire que c'est une plaisanterie? Quelle singulière plaisanterie sur la mort d'un homme! Quelle singulière manière de plaisanter de ce genre de demander à son Intermédiaire s'il peut aller par ce chemin et de voir d'un côté d'un drame qui s'est réalisé plus tard? Pensez-vous, Messieurs, qu'un fait été l'impression du témoin Alfred Ruel, cousin de l'accusé, pensez-vous